

ANNEXE 3

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE A TITRE PERSONNEL D'UN LOCAL D'HABITATION EN LOCATION MEUBLEE DE COURTE DUREE ASSOCIE A LA RESIDENCE PRINCIPALE DU DEMANDEUR

(art. L631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation)

La dérogation liée à la location d'un local d'habitation en location meublée de courte durée associé à la résidence principale du demandeur concerne la situation suivante (article 4.2 du règlement) : « En monopropriété, pour les meublés de tourisme situés au sein de l'enveloppe bâtie³ de la résidence principale du demandeur, résultant d'une division⁴ de cette même résidence principale, une autorisation temporaire de changement d'usage à titre personnel pourra être délivrée au propriétaire, sans compensation. Une seule autorisation de changement d'usage sera délivrée par propriétaire personne physique, pour une durée de deux ans ».

Ce règlement est applicable sur les communes de : Ahetze, Anglet, Arbonne, Arcangues, Ascaïn, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Biriadou, Boucau, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Jatxou, Lahonce, Larressore, Mouguerre, Urrugne, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pierre d'Irube, Urcoit, Ustaritz, Villefranque.

I – Renseignements concernant le propriétaire

Vous êtes une personne physique

Mme M.

Nom : Nom d'Usage..... Prénom

Coordonnées du propriétaire :

N° rue : Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Courriel : Téléphone :

II - Renseignements du local objet du changement d'usage (un formulaire par adresse de changement d'usage)

N° fiscal du local : (consulter mon espace particulier / rubrique « bien immobilier » sur impot.gouv.fr)

Adresse du local :

N° : Libellé de la voie° :

Code postal : Ville :

Bâtiment : Escalier : Etage : Porte : N°lot :

Référence cadastrale : Section : __ Parcelle : ___

Surface de plancher (m²) : Typologie (T1, T2...) :

³ On entend par enveloppe bâtie le corps de bâtiment abritant le logement constituant la résidence principale du demandeur, excluant ainsi les annexes non contiguës.

⁴ Division (au sens du règlement) : on entend par division la création d'un ou plusieurs locaux indépendants au sein de l'enveloppe bâtie qui intègre la résidence principale

III - Attestation du demandeur

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation ;

Je reconnais être parfaitement informé que les locaux d'habitation faisant l'objet d'un conventionnement public ou privé ou d'aides publiques en application des articles L.831-1 et D. 321-23 ne pourront pas faire l'objet d'une autorisation de changement d'usage ;

Je reconnais être informé que l'autorisation de changement d'usage est accordée sous réserve des droits des tiers ;

En réalisant cette demande je m'engage à ce que les locaux concernés par la demande soient conformes aux règles d'urbanisme et sanitaires (règlement sanitaire départemental) en vigueur ;

Je permettrai, le cas échéant, aux agents dûment habilités par la commune concernée la visite des locaux, objets de la demande de changement d'usage .

Je reconnais être informé que tout formulaire incomplet entraîne le rejet de la demande à l'issue du délai d'instruction.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations, droits et devoirs attachés à la présente demande.

Fait à : le :

Signature :

Dossier à envoyer à :ou par voie postale à (commune concernée) :

A SAVOIR : Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'autorisation de changement d'usage dont le règlement a été adopté le 05/03/2022 par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Le recueil de ces informations est obligatoire pour accomplir cette finalité. Elles ne seront conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation et à l'évaluation du dispositif, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier (services communaux ou de la Communauté d'Agglomération Pays Basque).
En application de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 Avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des informations qui vous concernent. L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, à la collectivité en charge de l'instruction du changement d'usage. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ANNEXE 3bis : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Attestation notariée ou titre de propriété du demandeur

- Plan du bâti du demandeur intégrant le local objet de la demande d'autorisation de changement d'usage au titre de l'article 4.2 du règlement

- Autorisation d'urbanisme si l'aménagement du local y est assujetti

L'administration se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire nécessaire à la bonne instruction du dossier.